

Complice atteint d'un trouble mental

Par **nelson24**, le **22/04/2010** à **13:51**

Bonjour,

Quelles solutions peuvent être apportées à la question du complice d'une infraction atteint d'un trouble mental? Au niveau d'une dissertation il conviendrait de ne traiter uniquement du trouble mental en raison de la théorie de l'emprunt de criminalité? Complice ou auteur principal dans le cas présent sont les mêmes choses?

Merci par avance de votre aide